



CONSEIL "AGRICULTURE ET PÊCHE"

Luxembourg, le 9 octobre 2017

*La session du Conseil se tiendra à Luxembourg le lundi 9 octobre 2017 uniquement, à partir de 10 heures. Elle portera sur des questions relatives à l'agriculture et à la pêche, et sera présidée par MM. **Siim Kiisler** et **Tarmo Tamm**, respectivement ministre de l'environnement et ministre de la ruralité de la République d'Estonie.*

*La session du Conseil débutera par l'approbation des points "A" et un premier échange de vues sur la proposition de la Commission fixant **les possibilités de pêche en mer Baltique en 2018**.*

*Les ministres recevront ensuite des informations sur les évolutions récentes dans le dossier des **œufs contaminés au fipronil** et sur les possibilités de financement par l'intermédiaire de l'**"organe de coordination sur les utilisations mineures de l'UE"**.*

*Après le déjeuner, la Commission sera invitée à communiquer au Conseil des informations actualisées sur **l'évolution des marchés** dans les principaux secteurs agricoles.*

*Les ministres pourront ensuite discuter de la mise en œuvre du **programme de développement durable à l'horizon 2030** ainsi que de ses objectifs (ODD) et de ses implications pour la politique agricole de l'UE.*

*La discussion sera suivie de l'examen d'une série de points "divers" portant notamment sur la déclaration commune du groupe de Visegrad élargi à la Lettonie et à la Lituanie sur l'avenir de la **PAC après 2020**, ainsi que sur les procédures antisubventions et antidumping ouvertes par les États-Unis contre les **olives noires de table en provenance d'Espagne**.*

*Les ministres reprendront ensuite les discussions sur les pêcheries, en procédant à un échange de vues sur les **consultations annuelles entre l'UE et la Norvège pour 2018** et sur la **réunion annuelle de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA)**, qui se tiendra du 14 au 22 novembre 2017 à Marrakech, au Maroc.*

*Enfin, le Conseil devrait parvenir à un **accord politique** sur les possibilités de pêche applicables à certains stocks halieutiques de la mer Baltique en 2018.*

*Deux conférences de presse se tiendront, l'une vers **18 h 30 avec le commissaire Hogan**, l'autre vers **20 h 55 avec le commissaire Vella**.*

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu>

La transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" (MPEG 4), et la galerie de photos seront accessibles à l'adresse suivante: <https://tvnewsroom.consilium.europa.eu/permalink/98794>

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

AGRICULTURE

Évolution des marchés

La Commission sera invitée à présenter, comme elle le fait régulièrement, un état des lieux de la situation des marchés dans les principaux secteurs agricoles, dans le prolongement de la pratique suivie lors de précédentes sessions du Conseil "Agriculture et pêche" ([12443/17](#)).

Plusieurs secteurs agricoles se sont heurtés à une situation difficile ces dernières années, plus précisément entre l'été 2014, lorsque l'embargo russe sur des produits agroalimentaires de l'UE a été introduit, et la mi-2016. Pour remédier à ces difficultés, l'UE a adopté une série de mesures de soutien, pour un montant supérieur à 1,5 milliard d'euros, en septembre 2015, en mars 2016 et en juillet 2016.

Depuis l'introduction et la mise en œuvre du dernier train de mesures d'aide, la situation s'est améliorée sur la plupart des marchés (notamment dans les secteurs de la viande porcine, des produits laitiers et de la viande de bœuf) et les prix ont augmenté, en particulier en 2017, poussés par les exportations. Cependant, certains segments nationaux ou secteurs particuliers, par exemple celui de la volaille, sont toujours dans une situation difficile ou sont sur le point d'affronter des transitions importantes sur le marché, comme pour le sucre.

Le dernier débat du Conseil sur ce sujet a eu lieu en juin 2017. À cette occasion, la Commission avait confirmé que la plupart des marchés se redressaient et certains ministres avaient attiré l'attention sur des secteurs particuliers qui rencontraient encore des difficultés en raison d'une offre excédentaire saisonnière, de mauvaises conditions climatiques ou de restrictions vétérinaires.

Le programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'agriculture

Les ministres auront un échange de vues sur la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que sur ses objectifs (ODD) et ses implications pour la politique agricole de l'UE ([12255/17](#)).

Ils seront notamment invités à répondre aux questions suivantes:

- Dans quelle mesure les instruments politiques actuels contribuent-ils à la réalisation des ODD pertinents en matière d'agriculture et quels seraient les meilleurs moyens d'intégrer davantage les objectifs du programme à l'horizon 2030 dans le cadre d'action de l'UE du point de vue de l'agriculture?
- Quels sont les domaines dans lesquels les États membres et les institutions de l'UE pourraient coopérer plus efficacement, au niveau de l'UE et dans les enceintes internationales, afin de réaliser les ODD pertinents en matière d'agriculture aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE?

Le programme de développement durable à l'horizon 2030 représente une promesse d'éradiquer la pauvreté et la faim et de parvenir à un développement durable au niveau mondial d'ici à 2030. Il a été adopté en septembre 2015 lors du sommet des Nations unies sur le développement durable et il énonce un ensemble unique de 17 ODD mondiaux couvrant des domaines clés tels que la pauvreté, l'inégalité, la sécurité alimentaire, la santé, la consommation et la production durables, la croissance, l'emploi, les infrastructures, la gestion durable des ressources naturelles, les océans, le changement climatique et l'égalité des sexes.

Certains ODD sont particulièrement pertinents pour l'agriculture, par exemple: l'ODD 2 (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable); l'ODD 6 (gérer de façon durable les services d'alimentation en eau); l'ODD 12 (établir des modes de consommation et de production durables), en particulier l'ODD 12.3 (d'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte); l'ODD 14 (exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines); l'ODD 15 (gérer durablement les forêts, lutter contre la dégradation des terres).

Le débat sur le programme à l'horizon 2030 est pertinent dans le cadre de la future révision de la politique agricole commune (PAC).

PÊCHE

Possibilités de pêche en mer Baltique pour 2018

Les ministres devraient parvenir à un accord politique sur les possibilités de pêche applicables à certains stocks halieutiques de la mer Baltique en 2018.

Les discussions s'appuieront sur une proposition de la Commission ([11404/17](#) + [ADD 1](#)) dont l'objectif est d'établir pour 2018 des TAC (total admissible des captures) et quotas pour les États membres en ce qui concerne les stocks halieutiques de la mer Baltique présentant la plus grande importance commerciale.

La Commission propose en particulier d'augmenter les limites de capture pour les stocks de hareng et de sprat de la Baltique centrale ainsi que de saumon du bassin principal et de maintenir le nombre de captures pour le cabillaud de la Baltique occidentale. Pour les autres stocks, la Commission propose une diminution des captures. Cette année, la proposition prévoit aussi, pour la première fois, une interdiction des pêcheries ciblant l'anguille dans la mer Baltique, en raison de ses niveaux historiquement bas.

Les mesures proposées sont fondées sur le [plan de gestion pluriannuel des pêcheries en mer Baltique](#) et tiennent compte des avis scientifiques disponibles et, en particulier, des rapports établis par le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM).

Les États membres devraient disposer des possibilités de pêche en mer Baltique pour 2018 à compter du 1^{er} janvier prochain.

Aux termes de l'article 43, paragraphe 3, du traité de Lisbonne, il incombe au Conseil seul d'adopter les mesures relatives à la fixation et à la répartition des possibilités de pêche dans le cadre de la politique commune de la pêche (PCP). La participation du Parlement européen et l'avis du Comité économique et social ne sont donc pas requis.

UE/Norvège: consultations annuelles pour 2018

Le Conseil procédera à un échange de vues sur la position à prendre lors des consultations annuelles entre l'UE et la Norvège dans le cadre de leur accord bilatéral sur la pêche.

Les consultations pour 2018 se dérouleront à Bergen (Norvège) du 27 novembre au 1^{er} décembre.

Les principales questions que les ministres devront examiner pour établir la position de l'UE sont les suivantes:

- i. l'approche que l'UE devrait adopter concernant les sept principaux stocks gérés conjointement en mer du Nord (cabillaud, églefin, plie, merlan, hareng, maquereau et lieu noir) et dans le Skagerrak (cabillaud, églefin, merlan, plie, crevette, hareng et sprat), pour ce qui est notamment de l'établissement de TAC et de quotas pour chacune des parties;
- ii. la marche à suivre pour l'échange réciproque de possibilités de pêche, afin, entre autres, de permettre la poursuite de plusieurs pêcheries importantes (par exemple le cabillaud arcto-norvégien dans les eaux norvégiennes), et d'autres mesures concernant les pêches présentant un intérêt commun.

L'accord bilatéral sur la pêche entre l'UE et la Norvège date de 1980. Cet accord concerne les stocks communs en mer du Nord, certains d'entre eux étant gérés conjointement, d'autres non. Pour les stocks gérés conjointement, des TAC annuels sont fixés entre l'UE et la Norvège. Il existe des plans de gestion conjointe à long terme pour le cabillaud, l'églefin, le hareng, le lieu noir et le merlan, ainsi que des principes de base concernant un plan de gestion à long terme pour la plie. Un accord décennal avec la Norvège sur le maquereau a été approuvé en janvier 2010, prévoyant un accès mutuel à la mer du Nord. Cet accord sur le maquereau est subordonné à un accord global satisfaisant.

Réunion annuelle de la CICTA, du 14 au 21 novembre 2017, Marrakech (Maroc)

Les ministres procéderont à un échange de vues sur la position à prendre par l'UE lors de la réunion annuelle de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), prévue du 14 au 21 novembre 2017 au Maroc.

Figurent notamment à l'ordre du jour de cette réunion le réexamen des diverses activités de l'organisation, notamment les travaux du Comité permanent de la recherche et des statistiques (SCRS) de la CICTA, qui, dans ce contexte, effectue une série d'évaluations des stocks et de recommandations à l'intention de la CICTA. Ces évaluations et recommandations du SCRS déterminent habituellement les éléments centraux des propositions de recommandations de l'UE et d'autres parties contractantes. Un autre point important pour l'UE à l'ordre du jour de la réunion de la CICTA de cette année est l'examen du rapport du groupe de travail de la CICTA concernant la modification de la convention CICTA.

DIVERS

Réunion ministérielle sur la suite à donner à la crise du fipronil, 26 septembre 2017, Bruxelles

La Commission informera le Conseil des résultats de la réunion de haut niveau consacrée à la suite à donner à la crise du fipronil, qui a eu lieu à Bruxelles le 26 septembre 2017.

Elle rendra compte notamment des dix-neuf mesures concrètes arrêtées lors de cette réunion, qui devraient renforcer l'action menée par l'UE contre la fraude alimentaire.

Conclusions de la 41^e conférence des directeurs des organismes payeurs de l'UE, 18 et 19 mai 2017, Malte

La délégation maltaise présentera les conclusions de la 41^e conférence des directeurs des organismes payeurs de l'UE, qui s'est tenue à Malte les 18 et 19 mai 2017.

Les conférences des directeurs des organismes payeurs ont lieu tous les six mois, dans l'État membre qui exerce la présidence de l'UE à ce moment-là. L'objectif de la conférence est de partager des expériences et de faire des propositions afin d'améliorer les processus et les résultats dans le cadre de la mise en œuvre de la politique agricole commune pour la période 2014-2020.

Conclusions de la réunion informelle des directeurs chargés du développement rural, du 22 au 24 mars 2017, Malte

La délégation maltaise présentera les conclusions de la réunion informelle des directeurs chargés du développement rural, qui a eu lieu à Malte du 22 au 24 mars 2017.

La réunion avait pour objectif de servir de plateforme de discussion sur la manière dont le deuxième pilier a aidé les jeunes agriculteurs au cours des dernières années et sur la manière dont il pourrait mieux répondre aux besoins des jeunes agriculteurs à l'avenir.

Parmi les autres sujets abordés dans le cadre de cette discussion ont notamment figuré le renouvellement des générations et les marchés de niche pour les jeunes agriculteurs.